

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 195

26 janvier 2013

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	9360	Gare Participations	9330
Argusvalentines S.A.	9360	GES (Overseas Group) S.à r.l.	9341
B310 Immo S.A.	9353	Global Multimedia Associates SA	9333
Bejaksa SPF S.A.	9315	G&P Invest Sicav	9314
BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	9324	GS Lux Debt Holdings S.à r.l.	9333
Bristol Assurances S.A.	9324	Heirens Constructions S.à r.l.	9340
BRPV S.à r.l.	9325	Helkin International S.A., SPF	9316
C2M S.A.	9328	I.S. Holding S.A.	9341
Candea International S.à r.l.	9326	Jabelmalux S.A.	9318
CapB Fund I S.à r.l.	9325	Kardam	9336
Capraia S.A.	9354	LDF65 S.à r.l.	9316
Carpio S.à r.l.	9317	Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l.	9323
Carrelages Ekelmann S.à r.l.	9354	Lion/Visor Lux 1	9324
Centower Investments S.à r.l.	9353	Margygr S.à r.l.	9317
Central Europe Investments S. à r. l.	9353	MN S.A.	9334
Clausen 1 S.à r.l.	9353	Morgane Invest S.à r.l.	9334
Clausen 2 S.à r.l.	9354	Nabors International Holdings Ltd.	9335
Close International	9327	Ness	9338
Concors AG, S.e.c.s.	9325	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	9338
Cops-Vanherle société en nom collectif ..	9326	Nightsky S.à r.l.	9335
Coriander Properties S.à r.l.	9354	Nucleus Management S.A.	9336
Credipar S.A.	9327	Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. ..	9339
Deka-WorldGarant 8/2012	9318	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	9339
Delta 53 Holdings S.à r.l.	9328	Quadro Capital Management S.à r.l.	9331
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	9329	Robeco Alternative Investment Strategies	9315
EuroCompta S.à r.l.	9340	Société des cadres EIS S.A.	9315
European Health Food Research S.A.	9330	Swiss Peaks	9323
Express Services	9329	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	9354
Financial Consulting	9330	Westa Isic S.A.	9314

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *27th February, 2013* at 3.00 p.m. Luxembourg time at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Termination of the mandate of the Statutory Auditor (réviseur d'Entreprises agréé), Deloitte S.A., having its registered office in L- 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf and appointment of Baker Tilly S.A.R.L., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faiencerie.
2. Acceptance of the resignation of Mr. Christoph Kossmann, B Director, and appointment of new B Directors.
3. Transfer of the registered office from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
4. Appointment of the members of audit committee.
5. Adoption of the remuneration policy of the Company.
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2013014075/795/20.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *27. Februar 2013*, 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. In Übereinstimmung mit Artikel 10 der Satzung wird die Verschmelzung der Aktienklasse A des Teilfonds G&P - FE Global Allocation Balance mit der Aktienklasse A des Teilfonds G&P - Struktur mit Wirkung zum 1. März 2013 beschlossen. Darüber hinaus wird beschlossen, dass die Aktienklasse C des G&P - FE Global Allocation Balance im Rahmen der Fusion aufgelöst wird.
2. Artikel 10 der Satzung wird aus Vereinfachungsgründen dargestellt abgeändert, dass die Verschmelzung von Teilfonds und/oder Anteilklassen durch den Verwaltungsrat der Investmentgesellschaft beschlossen werden kann.

Ein Entwurf der Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 25. Januar 2013 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 22. Februar 2013 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der G&P Invest SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013009848/32.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.117.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 janvier 2013.

La liquidation du Fonds effective au 1^{er} octobre 2011 a été clôturée à la date du 8 janvier 2013 par décision des actionnaires du Fonds. Les documents et livres de comptes du Fonds ont été déposés auprès de Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et y demeureront pour une période de cinq ans.

Robeco Luxembourg S.A.
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013005658/14.

(130005951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Bejaks SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 février 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013008427/795/15.

Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.578.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, nous avons l'honneur de vous informer qu'une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre Société se tiendra de façon extraordinaire le 13 février 2013 à 10:00, heure locale, en l'étude de M^e Paul DECKER, Notaire, domicilié 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
- b. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- c. Approbation du bilan, des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 30 novembre 2012;
- d. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société se tiendra le 13 février 2013 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, en l'étude de M^e Paul DECKER, Notaire, domicilié 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Attribution d'actions gratuites par voie de rachat d'actions existantes, au profit des salariés;
- b. Modification des définitions statutaires;
- c. Suppression du droit de premier refus statutaire, et instauration d'une procédure d'agrément en cas de cession d'actions;

- d. Modification corrélatives des articles 8 et 10 des statuts;
- e. Divers.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote. Les actionnaires peuvent mandater par écrit une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un actionnaire de la société.

Pour être valables les procurations doivent arriver au siège de la société le 11 février 2013 au plus tard.

Sur instructions du Conseil d'Administration tenu en date du 23/01/2013.

Référence de publication: 2013012642/32.

Helkin International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 février 2013 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013008510/795/15.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.875,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am fünfzehnten Januar,
vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Intrum Justitia Debt finance AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Zug, Alpenstrasse 2, CH-6300 Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug, unter der Nummer CH.020.3.202.910-7 (der Alleinige Gesellschafter),

vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht, welche der notariellen Urkunde vom 15. November 2012 der Gesellschaft LDF65 S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg („die Gesellschaft“) des unterzeichneten Notars beigelegt ist. Eine Kopie dieser Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Der Erschienene hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass der Erschienene als Alleiniger Gesellschafter sämtliche 231 (zweihunderteinunddreißig) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils EUR 125 (einhundertfünfundzwanzig Euro) hält; und

II. dass der Erschienene beschließt, den Wortlaut des Artikels 11.1 der deutschen Übersetzung der neugefassten Satzung der Gesellschaft vom 15. November 2012 mit Wirkung zum 15. November 2012 wie folgt abzuändern:

" Art. 11. Vertretung.

11.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift eines A-Geschäftsführers und eines B-Geschäftsführers gebunden mit der Ausnahme, dass jeder A-oder B-Geschäftsführer über eine alleinige Unterschriftsberechtigung verfügt, um die Gesellschaft vor Gericht oder in allen relevanten rechtlichen Aktivitäten im Zusammenhang mit der Eintreibung von rechtlichen Verbindlichkeiten in Spanien (einschließlich (ohne Begrenzung) der Vollstreckung von Titeln in Proceso Monitorio, Proceso Ordinario, Proceso Verbal, der regulären Verfahren, der Vollstreckungsverfahren oder jeglichen Bedarfs betreffend landesspezifischer Dokumente, welche zur Eintreibung rechtlicher Verbindlichkeiten notwendig sind etc.) im Zusammenhang mit Forderungen der Gesellschaft oder in individuellen Verbindlichkeitsklagen oder -fällen der Gesellschaft in Spanien, zu vertreten.

..."

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs erwähnten Datum in Luxemburg erstellt wurde.

Und nach Verlesung an den Bevollmächtigten des Erschienenen hat dieser zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. PILORGET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2358. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. Januar 2013.

Référence de publication: 2013011640/41.

(130013434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Margygr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.670.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- donne décharge au liquidateur et aux gérants de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 20 décembre 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société Meenie GP S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.630, étant actuellement à l'adresse suivante: Meenie GP S.A., 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ou dans tout autre bureau occupé par Meenie GP S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Margygr S.à r.l.

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013011668/24.

(130013136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

L'an deux mil treize, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ARPIO - SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118758 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- qu' ARPIO -SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A., précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CARPIO S. à r.l., avec siège social à L1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128124 constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1412 du 10 juillet 2007 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, intégralement libérées.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

- que l'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au représentant de la partie comparante, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 janvier 2013. LAC / 2013 / 2381. Reçu 12,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012809/57.

(130015044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Deka-WorldGarant 8/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Deka-WorldGarant 8/2012 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im Januar 2013.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2013014076/1208/11.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JABELMALUX S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.811, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 mai 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 17 janvier 2003 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Dumont, employée privée, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Bitterlich, employée privée, L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 2816 du 21 novembre 2012

- numéro 2891 du 29 novembre 2012

b) au Tageblatt:

- le 21 novembre 2012

- le 29 novembre 2012

Que les actionnaires nominatifs ont en outre été convoqués par courrier en date du 20 novembre 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion des actions au porteur de la Société en actions nominatives et modification de l'article 3 paragraphe 2 des statuts pour lui en donner la teneur suivante: «Toutes les actions sont nominatives.»

2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 318.000 (trois cent dix-huit mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 682.000 (six cent quatre-vingt-deux mille euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros) sans émission d'actions nouvelles par prélèvement du compte Réserves Libres.

3. Distribution d'un dividende de EUR 1.650,- (mille six cent cinquante euros) par action par prélèvement du compte Réserves Libres et du compte Résultats de l'exercice.

4. Remplacement des articles quatre, cinq et six des statuts par les articles suivants et renumérotation subséquente des anciens articles sept à quinze:

« Art. 4. Administrateurs.

4.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé de trois (3) membres au moins (appelé individuellement un Administrateur, collectivement appelés Administrateurs), qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les Administrateurs sont élus pour des mandats de un (1) à six (6) ans au maximum. Ils sont rééligibles. En cas de pluralité d'Administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

4.2 Les Administrateurs seront élus par un vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 5. Réunion du Conseil d'Administration.

5.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

5.2 La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné aux Administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures (24) avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

5.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

5.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés et dans l'hypothèse où des catégories d'Administrateurs existent, si au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

5.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des votes des Administrateurs présents ou représentés et dans l'hypothèse où des catégories d'Administrateurs existent, si au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B présents ou représentés se sont prononcés en faveur d'une telle décision.

5.6 En cas de partage des voix, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, pour ou contre une décision, le président n'aura pas de voix prépondérante.

5.7 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence-vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

5.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 6. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

6.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et dans l'intérêt de la Société.

6.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Délégation de pouvoirs.

7.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

7.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 8. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.

8.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.»

5. Nomination d'administrateurs supplémentaires et affectation des administrateurs aux différentes catégories.

6. Divers

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Que sur les vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (27.280) actions représentant l'intégralité du capital social, 27.087 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les actions au porteur de la Société en actions nominatives et par conséquent de modifier l'article 3, paragraphe 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (Deuxième paragraphe.)** Toutes les actions sont nominatives.»

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent dix-huit mille euros (EUR 318.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 682.000) représenté par vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (27.280) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes et par incorporation de réserves libres à due concurrence.

L'existence de ces réserves libres résulte d'une situation comptable de la Société ainsi que d'une attestation du Collège des commissaires de la Société confirmant que ces réserves existent toujours au jour des présentes, qui restera annexée aux présentes.

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires un dividende d'un montant de mille six cent cinquante euros brut (EUR 1.650) par action par prélèvement du compte Réserves Libres et du compte Résultats de l'exercice de la Société.

Cette distribution de dividendes s'effectuera contre remise du coupon numéro 26 et sera payable à partir du 10 décembre 2012 au siège social de la Société.

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les articles 4, 5 et 6 des statuts de la Société et d'y introduire de nouveaux articles 7 et 8, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Administrateurs.

4.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé de trois (3) membres au moins (appelé individuellement un Administrateur, collectivement appelés Administrateurs), qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les Administrateurs sont élus pour des mandats de un (1) à six (6) ans au maximum. Ils sont rééligibles. En cas de pluralité d'Administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

4.2 Les Administrateurs seront élus par un vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 5. Réunion du Conseil d'Administration.

5.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

5.2 La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné aux Administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures (24) avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

5.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

5.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés et dans l'hypothèse où des catégories d'Administrateurs existent, si au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

5.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des votes des Administrateurs présents ou représentés et dans l'hypothèse où des catégories d'Administrateurs existent, si au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B présents ou représentés se sont prononcés en faveur d'une telle décision.

5.6 En cas de partage des voix, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, pour ou contre une décision, le président n'aura pas de voix prépondérante.

5.7 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence-vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

5.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 6. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

6.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et dans l'intérêt de la Société.

6.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Délégation de pouvoirs.

7.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

7.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 8. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.

8.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.»

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Cinquième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles 7 à 15 des statuts de la Société, qui deviennent les articles 9 à 17 des statuts.

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société les personnes suivantes:

- Madame Betty PRUDHOMME, employée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (B), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Corinne BITTERLICH, employée, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (D), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- Monsieur François VANHOYDONCK avec adresse professionnelle au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 Schoten.

- Monsieur Johan NELIS avec adresse professionnelle au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 Schoten.

- Monsieur Didier CRUYSMANS avec adresse professionnelle au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 Schoten.

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- Madame Betty PRUDHOMME, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Corinne BITTERLICH, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Cette résolution a été adoptée avec 27.087 voix en faveur, 0 abstention(s) et 0 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RENARD, F. DUMONT, C. BITTERLICH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58964. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012310/238.

(130014030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Swiss Peaks, Fonds Commun de Placement.

Die Anteilhaber des Sondervermögens Swiss Peaks (fonds commun de placement) werden hiermit von Folgendem in Kenntnis gesetzt:

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft hat in Anwendung von Art. 18 des Verwaltungsreglements beschlossen, den Umbrella-Fonds Swiss Peaks und seinen einzigen Teilfonds Swiss Peaks Saentis mit Wirksamkeit 18. Dezember 2012 zu liquidieren. Die Entscheidung zur Liquidation des einzigen Teilfonds und somit in weiterer Folge des Umbrella-Fonds wird vor dem Hintergrund getroffen, dass das Mindestnettofondsvermögen des Teilfonds unterschritten wurde und der Teilfonds zukünftig nicht mehr in wirtschaftlich sinnvoller Weise verwaltet werden kann.

Die Zeichnung von Anteilscheinen des Teilfonds wurde eingestellt. Rückgaben von Anteilscheinen des Teilfonds werden letztmalig am 17. Dezember 2012 entgegengenommen.

Assenagon Asset Management S.A. wird als Liquidator am 18. Dezember 2012 beginnen, das Sondervermögen im besten Interesse der Anteilhaber zu veräußern. Die Depotbank wird den Liquidationserlös auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft unter die Anleger im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Es ist beabsichtigt, das Liquidationsverfahren zum 21. Dezember 2012 zu beenden und den Liquidationserlös mit Valuta 21. Dezember 2012 an die zu diesem Zeitpunkt im Fonds investierten Anleger auszubezahlen. Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anlegern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anleger bei der Caisse des Consignations gemäß Artikel 146 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 in Luxemburg hinterlegt. Diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. wird den Liquidationsbericht prüfen und testieren. EFG Financial Products AG wird die Kosten der Liquidation übernehmen.

Luxembourg, den 17. Dezember 2012.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013014074/8912/24.

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.839.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012167985/13.

(120221140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.716.480,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.537.

—
Extrait des résolutions des associés du 6 décembre 2012:

En date du 6 décembre 2012 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP en tant que Gérant A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume- Uni, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- James COCKER
- Paul COOPER

Gérants B:

- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012167990/26.

(120222563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.683.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.12.2012.

Pour: BORN INVEST S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012167572/16.

(120221317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Bristol Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 103.541.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2012 a pris note de la démission de Monsieur Jean Paul SIMON-NEY de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement, avec effet immédiat:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour BRISTOL ASSURANCES S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012167576/15.

(120221851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

BRPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

Nous soussignés,

Mr. Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

et

Mr. Dominique Fontaine, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

déclarons par la présente que les parts sociales de la société BRPV S.à R.L. ont été transférées en date du 06 décembre 2012 de la manière suivante:

- La société WILBARKS MANAGEMENT CORP, avec siège social à 53 E, Urbanizacion Marbella, bâtiment MMG Tower, étage Piso 16, PA - Panama, a transféré 500 parts sociales à Mr. Michel Reynders, demeurant 76, route de Luxembourg à L-4972 Dippach.

Fait à Luxembourg, le 06 décembre 2012.

Pierre GOFFINET / Dominique FONTAINE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012167577/19.

(120221088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CapB Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 488.336.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.884.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 17 décembre 2012;

- de nommer:

* Mademoiselle Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 17 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Justyna BIELASIK

Gérant

Référence de publication: 2012167590/19.

(120222152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Concors AG, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.405.

AUSZUG

Am 14. Dezember 2012 haben die Gesellschafter der Gesellschaft beschlossen, das Gesellschaftskapital um EUR 12.000.000 zu erhöhen.

Folglich beträgt das Stammkapital der Gesellschaft zwölf Millionen ein hundert Euro (EUR 12.000.100,-), eingeteilt in zwölf Millionen neunundneunzig (12.000.099) Anteile jeweils mit einem Einheitswert von einem Euro (EUR 1,-) und einem (1) Komplementäranteil mit einem Einheitswert von einem Euro (EUR 1,-).

Die neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Concordo S.à r.l., als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.000 (zwölf Millionen) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro).

Nach der am 14. Dezember 2012 beschlossenen Kapitalerhöhung wird das Gesellschaftskapital folgendermaßen gehalten:

(A) Concors AG, als Komplementär (General Partner): 1 (ein) Komplementäranteil, mit einem Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro);

(B) Concordo S.à r.l., als Kommanditist 1 (Limited Partner 1): 12.000.098 (zwölf Millionen achtundneunzig) Anteile, mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1,- (ein Euro); und

(C) Frau Dr. Uta Fredebeil, als Kommanditist 2 (Limited Partner 2): 1 (ein) Anteil, mit einem Einheitswert von EUR 1,- (ein Euro).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Concors AG, S.e.c.s.

Unterschrift

Référence de publication: 2012167604/27.

(120221372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Cops-Vanherle société en nom collectif, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: SALESFORCE 4U senc.

R.C.S. Luxembourg B 108.508.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- COPS-VANHERLE, société en nom collectif, en enseigne SALESFORCE 4U s.e.n.c., avec à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, dénoncé en date du 15 juillet 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 janvier 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012167606/20.

(120222268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Candea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.185.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 20 décembre 2012, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de CANDEA INTERNATIONAL S.à r.l. ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125133, à PIKELANE CORPORATE LIMITED, ayant son siège social dans les bureaux Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831.

Depuis le 20 décembre 2012, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de CANDEA INTERNATIONAL S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par PIKELANE CORPORATE LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012167615/21.

(120222275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 10 décembre 2012 que:

- Le mandat de Monsieur Salvatore Venditti, domicilié au 4, rue du Petit Diamant, B-4100 Seraing, comme commissaire de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Les mandats de:

* Monsieur Etienne Decraene, domicilié au 9, rue Sous-Lieutenant Pirart, B-5520 Anthée

* Monsieur Paul Wardell, domicilié au 6C, Waterschaatstraat, B-1570 Galmaarden

* Monsieur Gérard Caprasse, domicilié au 38A, rue de Burnontige, B-4190 Ferrières

* Monsieur Pierre Close, domicilié au 12, Fayhai, B-4920 Aywaille

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- La démission de Monsieur Luc Philippaerts, domicilié à B-3350 Linter (Belgique), 30, Helenbosstraat, a été acceptée avec effet au 15 mai 2011

- Le mandat de Monsieur Pierre Close, domicilié au 12, Fayhai, B-4920 Aywaille comme administrateur-délégué de la société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2012167643/25.

(120221224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Credipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.385.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 août 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de Stéphanie Stacchini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

3. Acceptation de la démission de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012167665/21.

(120221304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 90.630.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C2M S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 décembre 2012.

Résolution:

L'assemblée décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Dimitri BERA, demeurant à CHN-200030 Shanghai 203, Wending road, Bldg N2 et de Monsieur Quentin BERA demeurant à CHN-510635 Guangzhou City 346, Tian He Qu, Long Kou East Road de leurs postes d'administrateurs.

- De nommer comme nouveaux administrateurs:

* Caria Machado-Oliveira, née le 11/09/1975 à Fafe (P) et demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman

* Gilles Apel, né le 14/06/1979 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman

* La société CUBE CONCEPT SA RCSL N° B 154561 avec siège social à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman, dont le représentant permanent est Mme Caria Machado-Oliveira, née le 11/09/1975 à Fafe (P) et demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman

- De nommer nouveau commissaire aux comptes, la société CG COM S.à r.l. RCSL N° B 170203 avec siège social à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman en remplacement de la société FISCALITE IMMOBILIERE SA RCSL N° B 119162 avec siège social à L-6975 Rameldange.

- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Carla Machado / Gilles Apel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012167669/32.

(120222569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Delta 53 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.070.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 6 décembre 2012, l'associé Orangefield Trust (Luxembourg) SA agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Fufour Trust, a transféré:

- Les 9000 parts sociales qu'il détenait dans Delta 53 Holdings S.à r.l. à la société Orangefield Trust (Luxembourg) SA agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Falmfour Trust avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

L'associé ATC Trust Company (London) Limited agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Fufour Trust, a transféré:

- Les 9000 parts sociales qu'il détenait dans Delta 53 Holdings S.à r.l. à la société ATC Trust Company (London) Limited agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Falmfour Trust, avec adresse professionnelle au 10 New Street, EC2M 4 TP, London, Royaume-Uni;

Le nouvel actionnariat s'établit donc comme suit:

- La société Orangefield Trust (Luxembourg) SA agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Falmfour Trust détient 9000 parts sociales dans Delta 53 Holding S.à r.l.;

- La société ATC Trust Company (London) Limited agissant en sa capacité de Co-Trustee de the Falmfour Trust détient 9000 parts sociales dans Delta 53 Holding S.à r.l.;

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012167678/25.

(120221424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 19 novembre 2012, les décisions suivantes:

1. Démission du gérant de catégorie A suivant:

M. Dylan DAVIES, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Luxembourg.

2. Nomination des gérants de catégorie A suivants pour une durée indéterminée:

M. Roman Alex DUCH, né le 29 décembre 1970, à Toronto, Canada, demeurant professionnellement à 5650 Yonge Street, Toronto, M3M4HD, Ontario, Canada.

M. Thomas Joseph PRYMA, né le 10 octobre 1973 en Illinois, USA, demeurant professionnellement au 666 Fifth Avenue, New York, NY 10103, USA.

3. Nomination du gérant de catégorie B suivant pour une durée indéterminée:

M. Dylan DAVIES, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167699/22.

(120221754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Express Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.516.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft, welche außerordentlich am 20. Dezember 2012 abgehalten wurde, geht hervor, dass:

1. die Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Marie-Antoinette Scholer,
- Frau Nelly Schmit,
- Herr Holger Gettmann und
- Herr Friedrich Lahmann,

mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung in 2013, welche über die Genehmigung des Jahresabschlusses 2012 befindet, wiedergewählt wurden,

2. die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Recht, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47771, als unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) für das Geschäftsjahr 2012 bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012167724/24.

(120221952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

E.H.F.R. S.A., European Health Food Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 11.

R.C.S. Luxembourg B 95.940.

—

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre, les actionnaires de la société EUROPEAN HEALTH FOOD RESEARCH S.A. (E.H.F.R. S.A.), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., laquelle a désormais son siège social à l'adresse suivante:

2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Wintrange le 18/12//2012.

Référence de publication: 2012166724/16.

(120219828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Financial Consulting, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.828.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

FINANCIAL CONSULTING S.A., dont le siège social à L-1611, 65, Avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 7 juin 2010, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129828.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2012166765/23.

(120220408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

—

Il résulte de l'assemblée générale du 11 décembre 2012, enregistrée à Capellen, le 12 décembre 2012, relation: CAP/2012/4790, que:

Gérance:

L'assemblée décide d'instaurer un conseil de gérance et nomme à cet effet:

Monsieur Marcel EHLINGER, né à Luxembourg le 13 novembre 1939, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund,

Madame Martine EHLINGER, née à Luxembourg le 14 février 1964, demeurant à L-8562 Schweich, 32, Kraizerbacherstrooss, et

Monsieur Xavier DELPOSEN, né à Briey, France, le 19 décembre 1972, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois, et

Monsieur Daniel ORIGER, né à Etterbeek, Belgique, le 07 décembre 1965, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses.

Monsieur Xavier DELPOSEN, préqualifié, est nommé gérant technique.

Pouvoir de signature:

La société sera engagée soit par la signature conjointe de deux gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour extrait conforme

Capellen, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166795/26.

(120219739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Quadro Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.813.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Quadro Capital Management S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.813 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 19 April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1257 on 29 June 2006.

The Meeting is chaired by Mr. Denis Troshanin, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Nadège Brossard, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs. Katja Hanneman, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting. (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholder present or represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxy from the shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All shares of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates

4. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company (the Liquidator). As a consequence thereof, the shareholder resolves (i) that the Liquidator shall prepare a report of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his/her duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the person appointed as Liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Quadro Capital Management S.à r.l., ayant son siège social au rue Edward Steichen, 15, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.813 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph-Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1257 en date du 29 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis Troshanin, résidant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme Secrétaire, Madame Nadège Brossard, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur, Madame Katja Hanneman, résidant professionnellement à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenues par lui est indiqué sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La procuration, après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le/la Présidente déclare que:

I. toutes les parts sociales dans le capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Résolution de dissolution et liquidation de la Société;

2. Nomination de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, en date du 14 octobre 2002 avec numéro I.B.C. No.: 517295, ayant son siège social à P.O Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus mentionnés aux articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915.

3. Décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de désigner FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, en date du 14 octobre 2002 avec numéro I.B.C. No.: 517295, ayant son siège social à P.O Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). En conséquence, les actionnaires décident (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 (la Loi) sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, et (iii) que la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la personne appointée comme Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. TROSHANIN, N. BROSSARD, K. HANNEMAN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14648. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164354/116.

(120216671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2012

- L'assemblée générale accepte la démission de Madame Wziatek Aleksandra, née le 07/05/1973 à Warszawa (Pologne) et domiciliée à 41/6 Ul. Biedronki, 02-959 Warsaw (Pologne), de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- L'assemblée générale nomme, Monsieur Van Lierop Dirk, né le 20/02/1966 à Dendermonde (Belgique) et domicilié à 17, Kouterbaan B-9280 Lebekke (Belgique), au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

- L'assemblée générale renouvellement les mandats d'administrateurs de Monsieur Van Lierop Luc, né le 06/04/1964 à Dendermonde (Belgique) et domicilié à 41/6 Ul. Biedronki 02-959 Warsaw (Pologne) et de Monsieur Van Lierop Henri, né le 28/01/1936 à Opwijk (Belgique) et domicilié à 7B3, Kouterlaan B-1 745 Opwijk (Belgique), pour une durée de 6 ans.

- L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Van Lierop Luc, né le 06/04/1964 à Dendermonde (Belgique) et domicilié à 41/06 Ul. Biedronki 02-959 Warsaw (Pologne), pour une durée de 6ans.

- L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale SA, à sise 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B99590, pour une durée de 6ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Van Lierop Luc, administrateur et administrateur délégué,
- Monsieur Van Lierop Dirk, administrateur,
- Monsieur Van Lierop Henri, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Van Lierop / A. Wziatek / D. Van Lierop.

Référence de publication: 2012166809/26.

(120220910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

GS Lux Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.021.

Il résulte des cessions de parts sociales de la Société en date du 13 décembre 2012, que:

- 776.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., une Cayman Exempted Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 309 GT, Uglan House, South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-19252;

- 256.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Capital Partners VI Parallel, L.P., une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108;

- 34.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Capital Partners VI GmbH & Co.KG, une Allemande Kommanditgesellschaft ayant son adresse professionnelle au 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne;

ont été transférées avec effet immédiat à GS Capital Partners VI Fund, L.P. une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631, qui détient désormais 2.000.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Lux Debt Holdings S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012166811/27.

(120220302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

MN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.037.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19/12/2012.

Pour la société
C.F.N GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P. 80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012167044/17.

(120219811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Morgane Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.779.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

MORGANE INVEST S.à r.l., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare a été dénoncé en date du 6 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125779;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.
Pour extrait conforme
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2012167050/23.

(120220412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Nabors Global Holdings Limited, l'Associé Unique de la Société en date du 7 décembre 2012 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012167057/20.

(120220746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Nightsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.565.

—
En date du 19 décembre 2011, Monsieur Pierre METZLER, associé unique de la Société, a vendu l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à LOMNIA SERVICES LIMITED, une société existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Spyrou Kyprianou, 18, 1075 Nicosia, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro HE 311972.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 décembre 2012

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de son mandat de gérant unique de la Société, avec effet au 19 décembre 2012.

2. L'associé unique décide de nommer, avec effet au 19 décembre 2012 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- Monsieur Sebastien FRANÇOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont - Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford (Irlande), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, né le 23 mai 1973 à Gniezno, (Pologne), demeurant à 5-6, Pod Strzecha, PL - 02-798, Varsovie,
- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, né le 6 octobre 1981 à Rostov-na-Donu, (Russie) demeurant au 29/1 Kosmonavta Volkova Street, RUS - Moscou.

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167060/29.

(120219939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Nucleus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.101.

Extrait de la réunion des administrateurs du 13 décembre 2012

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend note des démissions respectives de deux de ses membres

- Monsieur John Keith TENCONI, et
- Monsieur Thierry MOOIJ

de leurs mandats d'Administrateurs.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat,

Monsieur Alain Marie Francis de MIOMANDRE, Directeur de Société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Les coordonnées de Monsieur Alain de MIOMANDRE sont:

- il est né à Uccle (Belgique) le 02 février 1941
- il réside à Meerminlaan 4, B-8300 Knokke, en Belgique.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de trois membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent J. Derudder

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012167061/24.

(120219817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Kardam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 53.589, duly represented by Mrs. Sonia Bidoli, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on December 6th, 2012 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in KARDAM, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.808 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2449 on December 30, 2006;

- the Shareholder, acting in his capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the annual accounts of the Company for the period from January 1, 2012 through December 10, 2012 are approved;
- the Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;
- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the declaration of the liquidator has been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 151.507, acting as "commissaire to the liquidation";
- the Shareholder grants full discharge to the "commissaire to the liquidation" for its respective mandate.
- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare.
- that Mr Sibrand van Roijen, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE, avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589,

dûment représentée par Madame Sonia Bidoli, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration émise le 6 décembre 2012 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de KARDAM, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 121.808 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, le 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2449 du 30 décembre 2006;
- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 10 décembre 2012 est approuvé;
- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;
- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe B 15, conformément à la loi, par ZIMMER & PARTNERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro 1.507, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- l'Associé accorde décharge au «commissaire à la liquidation» pour son mandat;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare;

- que Monsieur Sibrand van Roijen, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58946. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165082/108.

(120218694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Ness, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.497.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social en date du 10 décembre 2012.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012167067/17.

(120220593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.733.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 17 décembre 2012:

- Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 17 décembre 2012;

- Décharge au liquidateur, la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782;

- Décharge au Commissaire à la liquidation, la société Artemis Audit and Advisory S.à r.l., ayant son siège à 25 A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B166716;

- Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 43A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 7 S.à r.l. (en liquidation volontaire)

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2012167074/23.

(120220688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.945.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., l'Associé Unique de la Société en date du 20 novembre 2012 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012167084/20.

(120220791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.399.843,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., l'Associé Unique de la Société en date du 20 novembre 2012 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012167085/20.

(120220792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

EuroCompta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 92.053.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 19 juillet 2012 que Monsieur Marques Pinto Luis, demeurant à L-3270 Bettembourg, 53, route de Peppange, a cédé 42 (quarante-deux) parts sociales qu'il détient dans la société EUROCOMPTA S.A.R.L. à la société TRIMLINE S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B 29.944.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 19 juillet 2012 que Monsieur Raymond Pignolo, demeurant à L-3720 Rumelange, 8, rue d'Esch, a cédé 84 (quatre-vingt-quatre) parts sociales qu'il détient dans la société EUROCOMPTA S.A.R.L. à la société TRIMLINE S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B 29.944.

Par conséquent, à compter du 19 juillet 2012, la répartition du capital social de la société est comme suit:

	Parts
- TRIMLINE S.A.	126
Total	126

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012166682/21.

(120221005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Heirens Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Zone Industrielle, route de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 102.858.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HEIRENS CONSTRUCTIONS SARL tenue le 03/12/2012

Résolutions:

Cession de parts

En date du 03 décembre 2012, Madame Liette REISCH, née à Luxembourg le 21 février 1951, demeurant à L-7593 Beringen, 17, rue Wenzel, propriétaire de 100 (cent) parts sociales dans la Société, a déclaré céder 100 (cent) parts sociales à Madame Tanja HEIRENS, née à Luxembourg le 13 décembre 1973, demeurant à L-7594 Beringen, 9, rue des Noyers.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Tous les associés ainsi que le gérant de la société Monsieur Frank SCHULLER consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Monsieur Frank Schuller	380 parts sociales
Monsieur Robert Heirens	270 parts sociales
Madame Tanja Heirens	350 parts sociales
Madame Liette Reisch	0 parts sociales
TOTAL:	1000 parts sociales

approuvé par la signature des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les associés.

Frank SCHULLER / Robert HEIRENS / Tanja HEIRENS / Liette REISCH

9, rue des Noyers / 17, rue Wenzel / 9, rue des Noyers / 17, rue Wenzel

L-7594 BERINGEN / L-7593 BERINGEN / L-7594 BERINGEN / L-7593 BERINGEN

380 parts sociales / 270 parts sociales / 350 parts sociales Cédante de / 100 parts sociales

Référence de publication: 2012166835/32.

(120220681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2012

Les nominations de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Christoph KOSSMANN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont acceptés en tant que nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires avec effet immédiat. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de fan 2013.

La nomination de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

IS. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012166845/22.

(120219891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

GES (Overseas Group) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 173.555.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GES (OVERSEAS) GROUP S.A.L (HOLDING), a joint stock company incorporated and existing under the laws of Lebanon, having its registered office at Part 6 of the Plot 171 Marfaa, Beirut (Lebanon), registered with special Trade Register of Beirut (Lebanon) under number 1902360 (the "Founder"),

duly represented by Maître Yann PAYEN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of the 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the present articles, which is hereby incorporated:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GES (Overseas Group) S.à r.l. (hereafter the "Company"), governed by the present articles of association (hereafter the "Articles of Association") and by relevant Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 It may be dissolved at any time by a decision of the sole member of the Company or, as the case may be, by decision of the meeting of the members of the Company, voting with the quorum and majority rules set by the Law of 1915 or by these Articles of Association, as the case may be, for any amendment of these Articles of Association.

2.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company in case of plurality of managers, or by resolution of the sole manager.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the members of the Company or a resolution of the Company's sole member.

3.3 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers in case of plurality of managers, or by resolution of the sole manager.

3.4 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

4.2 The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents, licenses, and more generally any intellectual property rights.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures.

4.4 To the full extent permitted by law, the Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee of any form (whether security interests or personal guarantees) to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

4.5 The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private Company as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

4.6 In general and to the extent permitted by applicable laws, the Company may carry out directly or through subsidiaries, branches and/or offices located in Luxembourg or abroad any commercial, industrial and financial operations.

Title II. Corporate Capital - Corporate Units

Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) corporate units (the "Corporate Units" and individually an "Corporate Unit").

5.2 Each Corporate Unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Corporate Units in existence.

5.3 All the Corporate Units have a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and are vested with voting rights.

5.4 All the Corporate Units are fully paid up.

5.5 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the sole member of the Company or, as the case may be, the members of the Company, may subscribe to additional Corporate Units by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the premium account attached to the newly issued Corporate Units.

5.6 The Corporate Units may be redeemed by the Company, upon decision of the sole member or of the general meeting of the members, as the case may be, pursuant to the following terms and conditions:

(i) the redemption price of the Corporate Units shall be determined by the sole member or by the general meeting of the members of the Company, as the case may be, upon recommendation of the sole manager or of the board of managers of the Company;

(ii) it can only be made by using either sums available for distribution (i.e. net profits of the Company plus any amounts drawn from the Company's reserves available for such purposes) or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

(iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts to be prepared by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, are not or, following the redemption of the Corporate Units, would not become lower than the amount of the corporate capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the Law of 1915 or the Articles of Association;

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the sole member of the Company or by a resolution of the general meeting of the members of the Company voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law of 1915, for any amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Transfer of Corporate Units.

7.1 The Corporate Units are freely transferable among the members of the Company.

7.2 In case the Company has a sole member, the Corporate Units are freely transferable to non-members of the Company.

7.3 Corporate Units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital of the Company have agreed thereto in a general meeting in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law of 1915.

7.4 The transfer of Corporate Units shall be evidenced by a notarial deed or a deed given under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or third parties unless duly notified to the Company in accordance with provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code, or accepted by the Company.

7.5 In case of death of a member, the Corporate Units transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

7.6 The Corporate Units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of the Corporate Units.

Art. 8. Corporate Units holder(s) register. A Corporate Units holder(s) register shall be kept by the Company at its registered office, which shall mention the name and address of each Corporate Units holder as notified to the Company, the number of Corporate Units held by each Corporate Units holder, the amount paid-up on each Corporate Units and, as the case may be from time to time, the date and details of any Corporate Units transfer. Each Corporate Units holder shall promptly notify to the Company any change thereof.

Title III. General Meetings of Members

Art. 9. Annual general meetings of members - Ordinary general meetings of members - Extraordinary general meetings of members.

9.1 Each year, an annual general meeting of the member(s) of the Company shall be held in relation to the annual accounts of the Company within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

9.2 In case of plurality of members, the members of the Company may meet in general meetings upon a call of the sole manager or of the board of managers as the case may be. Convening notices shall be sent to the members which shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda.

9.3 If all the members of the Company are present or represented at a meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.4 Any members of the Company may act at any meeting of the members of the Company by appointing another person as his proxy in writing.

9.5 Any members of the Company may participate in any meeting of the members of the Company by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

9.6 A meeting may also be held by conference call only.

9.7 The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members of the Company present at such a meeting.

9.8 If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers to the members by registered mail. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and mail it to the Company.

9.9 Except as otherwise required by laws or by the Articles of Association, resolutions at a meeting of the members of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented.

9.10 The Articles of Association may be amended by a decision taken by the sole member, or in case of plurality of members, by a majority of the members of the Company representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

9.11 The members of the Company may change the nationality of the Company only by an unanimous decision of the members.

Art. 10. Vote.

10.1 Each Corporate Unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Company.

10.2 The Company will recognize only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 11. Sole member of the Company.

11.1 If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

11.2 The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

11.3 Moreover, agreements entered into between the sole member of the Company and the Company are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 12. Board of managers - Representation.

12.1 The Company is managed by one or several managers who need not to be member of the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers shall be composed of one or several managers with A signatory power ("Class A Manager(s)") and one or several managers with B signatory power ("Class B Manager(s)" and together with the Class A Manager(s), the "managers").

12.2 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of the members of the Company or by the sole member of the Company, as the case may be, which shall determine their number, and fix the term of their office as well as their remuneration (if any).

12.3 The manager(s) will hold office until their successors are elected.

12.4 The manager(s) may be removed at any time, without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the members of the Company or by a resolution of the sole member, as the case may be.

12.5 In the event of one or more vacancies on the board of managers of the Company by reason of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy. In this case, the general meeting of the members or, as the case may be, the sole member of the Company, ratifies the election at its next meeting.

12.6 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects excepting those powers requiring prior approval of the general meeting of the members or of the sole member of the Company.

12.7 All powers not expressly reserved by laws or by the Articles of Association to the general meeting of the members or, as the case may be, to the sole member of the Company fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.8 In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the signature of the sole manager or by (ii) the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

12.9 In case of plurality of managers, the board of managers of the Company may further delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the Company or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers of the Company shall determine.

Art. 13. Meetings of the board of managers.

13.1 In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

13.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place and date indicated in the notice of meeting.

13.3 Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given by any appropriate means of communication to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.4 This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

13.5 Any manager may attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

13.7 Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail, phone, or by teleconferencing or other telecommunications media.

13.8 The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented.

13.9 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

13.10 All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

13.11 In case of urgency, a written decision, signed by all the managers of the Company, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 14. Minutes of the board of managers meetings.

14.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

14.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and the secretary or by two managers.

Art. 15. Liability and Conflict of interest.

15.1 In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

15.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Company's managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole member or to the next general meeting of members as the case may be.

Title V. Accounts

Art. 16. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17. Annual Accounts.

17.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers or, as the case may be, by the sole manager of the Company, as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members/ the sole member of the Company at the registered office of the Company.

17.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of the members of the Company or, as the case may be, to the sole member of the Company for approval.

Art. 18. Profits, Reserves and Dividends.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members of the Company or, as the case may be, by the sole member of the Company, represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

18.3 The sole member of the Company or the general meeting of members of the Company, as the case may be, may resolve to distribute dividend to the holder(s) of the Corporate Units in proportion to the Corporate Units held.

18.4 The member(s) of the Company or the manager(s) of the Company, as the case may be, may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the member(s) of the Company;
- the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the manager(s) of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

18.5 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the member(s) according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards its member(s).

Title VI. Supervision of the Company

Art. 19. Statutory auditor(s) - Qualified independent auditor.

19.1 The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be member(s) or not of the Company. The general meeting of members of the Company or, as the case may be, the sole member of the Company, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office when required.

19.2 A qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be appointed in lieu of the statutory auditor (s) and shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002, as amended, does not apply.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Winding up - Liquidation

20.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members of the Company or, as the case may be, by the sole member of the Company resolving to proceed to such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

20.2 The power of the manager(s) will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all third parties debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, holder(s) of Corporate Units will then be entitled to the remainder (if any) on a pro rata basis, according to the number of units held in the Company's corporate capital.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law of 1915.

Special dispositions

By derogation of article 16 of the Articles of Association, the first fiscal year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Founder, represented as here above stated, declares that he subscribes to twelve thousand four hundred (12,400) Corporate Units, each having a nominal value of one Euro (EUR 1) and fully pays them up by way of contribution in cash so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the Founder

Then the Founder, represented as here above stated and representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has taken the following resolutions:

First Resolution

The Founder resolved to fix the registered office of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Second Resolution

The Founder resolved to set the number of Class A managers of the Company at four (4), being the following individual:

- Mr. Jamil BAYRAM, French citizen, companies director, born on 20 October 1966 at El Dekerman - Saida (Lebanon), residing at Chouf, Werdanieh, Sharfeh, Lebanon.
- Mr. Olivier Safi KALO, French citizen, companies' director, born on 17 July 1965 at Saida (Lebanon), residing at Allenby St, 171 Marfaa' Bldg, Beirut Central Distric, Lebanon.
- Mr. Walid CHEIKHA, Lebanon citizen, companies' director, born on 1st January 1964 at Saida (Lebanon), residing at Allenby St, 171 Marfaa' Bldg, Beirut Central Distric, Lebanon.

- Mr. Ibrahim HENNAOUI, Lebanon Citizen, attorney at law, born on 26 November 1943 at Beirut (Lebanon), residing at 590, Sodeco Street, Sodeco Bldg N°8, Beirut, Lebanon.

The Founder resolved to set the number of Class B managers of the Company at two (2), being the following individual:

- Mr. Laurent GODINEAU, private employee, born on 16 September 1966, in Metz (France), residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

- Mr. Nadi NAJJAR, lawyer, born on 11 May 1969, in Beirut (Lebanon), residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Each of the above listed individuals is appointed as manager of the Company for an undetermined period of time.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GES (OVERSEAS) GROUP S.A.L (HOLDING), une société de droit libanais, dont le siège social est situé au Part 6 du Plot 171 Marfaa, Beyrouth (Liban), immatriculée auprès du Registre Spécial du Commerce de Beyrouth (Liban) sous le numéro 1902360 (le «Fondateur»),

dûment représentée par Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée ainsi que les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. Forme - Nom. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée sous le nom de GES (Overseas Group) S.à r.l. (ci-après la «Société»), régie par les présents statuts (ci après les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts, selon le cas, pour la modification des Statuts.

2.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Art. 3. Siège Social

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville, par une résolution du gérant de la Société ou en cas de pluralité de gérants, de son conseil de gérance.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés ou, le cas échéant, de son associé unique.

3.3 La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du gérant de la Société ou en cas de pluralité de gérants, de son conseil de gérance.

3.4 Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social de la Société seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

4.2 L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant. Par ailleurs, la Société pourra procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle.

4.3 La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance.

4.4 En conformité avec la Loi de 1915 et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie de toutes sortes (réelle et personnelle) aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.5 La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.6 D'une manière générale et en conformité avec les lois applicables dans les limites qu'elles circonscrivent, la Société peut exécuter, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, succursales ou autres bureaux situés au Luxembourg ou à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400 EUR) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales (les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale»).

5.2 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et sont assorties du droit de vote.

5.4 Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

5.5 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1 des Statuts, l'associé unique ou les associés de la Société, peuvent souscrire à des Parts Sociales additionnelles par un paiement fait au capital social et, le cas échéant, par des paiements faits au compte de prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.6 Les Parts Sociales peuvent être rachetées par la Société, sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) Le prix de rachat des Parts Sociales sera déterminé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société.

(ii) le rachat des Parts Sociales peut uniquement être effectué au moyen des sommes disponibles (à savoir les bénéfices nets réalisés par la Société plus toute somme tirée des réserves disponibles de la Société établies dans ce but), ou des bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat;

(iii) l'actif net de la Société, telle que documenté dans les comptes intermédiaires de la Société qui devront être établis par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat des Parts Sociales, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon la Loi de 1915 ou les présents Statuts.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs occasions, par une résolution de l'associé unique de la Société ou une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi de 1915, pour la modification des présents Statuts.

Art. 7. Cession des Parts Sociales.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

7.2 Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés de la Société.

7.3 Toute cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé de la Société ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.4 La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.5 En cas de décès d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

7.6 Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Registre des détenteurs de Parts Sociales. Un registre des détenteurs de Parts Sociales sera tenu au siège social de la Société, qui devra mentionner le nom et l'adresse de chaque détenteur de Parts Sociales tels que notifiés à la Société, le nombre de Parts Sociales détenues par chaque détenteur de Parts Sociales, le montant libéré de chaque Part Sociale et, selon le cas, la date et les détails de tout transfert ou conversion de Parts Sociales. Chaque détenteur de Parts Sociales doit notifier par écrit à la Société toute modification concernant ces données.

Titre III. Assemblée générale des associés

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés - Assemblée générale ordinaire des associés - Assemblée générale extraordinaire des associés.

9.1 Chaque année, une assemblée générale des associés de la Société relative aux comptes annuels de la Société devra être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il aura pu être indiqué dans la convocation, endéans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social sous revue.

9.2 En cas de pluralité d'associés, les associés de la Société peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Les convocations qui seront adressées aux associés devront indiquer l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour.

9.3 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

9.4 Tout associé de la Société peut prendre part aux assemblées générale d'associés en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

9.5 Tout associé de la Société peut participer à toute réunion d'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres.

9.6 Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique.

9.7 La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés présents à une telle réunion.

9.8 Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, par lettre recommandée aux associés. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

9.9 Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité simple des votes des associés présents ou représentés.

9.10 Les dispositions des présents Statuts pourront à tout moment être modifiées par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

9.11 Les associés de la Société peuvent également changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Art. 10. Vote.

10.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

10.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire de ladite part vis-à-vis de la Société.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

11.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

11.3 De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 12. Conseil de gérance - Représentation.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associé de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance devra être composé de ou plusieurs gérants ayant un pouvoir de signature A (les «Gérants de Catégorie A») et de un ou plusieurs gérants ayant un pouvoir de signature B (les «Gérants de Catégorie B») et ensemble avec les Gérants de Catégorie A, les «gérants»).

12.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et le cas échéant, leur rémunération.

12.3 Le(s) gérant(s) est/seront maintenu(s) en fonctions jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soit/soient nommé(s).

12.4 Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par une résolution de l'associé unique de la Société.

12.5 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil de gérance pour cause de mort, retraite ou autre, les gérants restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés de la Société ou, le cas échéant, l'associé unique de la Société, ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

12.6 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, à l'exception de ceux pour lesquels une autorisation de l'assemblée générale ou de l'associé unique est requise.

12.7 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, au seul associé, par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.8 En toutes circonstances, la Société sera engagée par (i) la seule signature du gérant unique ou (ii) la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

12.9 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique de la Société, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société choisit parmi ses membres un président.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

13.2 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant, au lieu indiqué dans la convocation.

13.3 Une convocation écrite ou orale de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée, par tous moyens de communication appropriés, à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation.

13.4 Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

13.5 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne.

13.6 Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

13.7 Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie, e-mail, par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

13.8 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B y sont présents ou représentés.

13.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

13.10 Toutes les réunions du conseil de gérance devront être tenues au Luxembourg.

13.11 En cas d'urgence, les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants de la Société ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

De telles décisions peuvent être documentées sur un seul document ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs gérants.

Art. 14. Procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

14.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

14.2 Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Responsabilité.

15.1 Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

15.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération. Nonobstant ce qui précède, si un gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Titre V. Comptes

Art. 16. Exercice Social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Comptes Annuels.

17.1 Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique de la Société à la fin de chaque exercice social et sont à la disposition du ou des associé(s) au siège social de la Société.

17.2 Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés ou, le cas échéant, à l'associé unique de la Société.

Art. 18. Bénéfices, Réserves et Dividendes.

18.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés ou le cas échéant, l'associé unique, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3 L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer comme dividende le reste des bénéfices nets au(x) détenteur(s) des Parts Sociales proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'il (s) détient/détiennent dans le capital de la Société.

18.4 Le ou les associé(s) peuvent décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social de l'année qui précède aient été dûment approuvés par une résolution des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique de la Société;
- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par le ou les gérant(s) de la Société des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

18.5 Si les dividendes intérimaires versés à/aux associé(s) excèdent le montant finalement distribuable à/aux associé(s) selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers le ou les associé(s).

Titre VI. Surveillance de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Les opérations de la Société pourront être contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peut/peuvent être ou non associés de la Société. L'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique de la

Société procédera, si besoin est, à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leurs fonctions.

19.2 Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par les articles 69(2) de la loi du 19 décembre 2002, telle qu'amendée n'est pas applicable.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique de la Société, décidant de la dissolution de la Société, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

20.2 Les pouvoirs du ou des gérant(s) de la Société cesseront à la nomination du ou des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sera/seront autorisé(s) à recevoir le cas échéant le montant restant au prorata du nombre de parts qu'il(s) détient/détiennent dans le capital social de la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non expressément prévus aux présents Statuts seront déterminés en accord avec la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'ensemble des douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, émises par la Société et de procéder au paiement et à la libération desdites parts par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cents euros (12.400 EUR). Le montant de ces douze mille quatre cents euros (12.400 EUR) est à la libre disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Résolutions du Fondateur

Le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Fondateur a résolu de fixer le siège social de la Société au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Seconde résolution

Le Fondateur a résolu de fixer le nombre de Gérants de Catégorie A de la Société à quatre (4) et de nommer en cette qualité:

- M. Jamil BAYRAM, citoyen français, directeur de sociétés, né le 20 octobre 1966 à El Dekerman - Saida (Liban), demeurant à Chouf, Werdanieh, Sharfeh, Liban.

- M. Olivier Safi KALO, citoyen français, directeur de sociétés, né le 17 juillet 1965 à Saida (Liban), demeurant à Allenby St, 171 Marfaa' Bldg, district central de Beyrouth, Liban.

- M. Ibrahim HENNAOUI, citoyen libanais, avocat, né le 26 novembre 1943 à Beyrouth (Liban), demeurant à 590, Sodeco Street, Sodeco Bldg N°8, Beyrouth, Liban.

- M. Walid CHEIKHA, citoyen libanais, directeur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1964 à Saida (Liban), demeurant à Allenby St, 171 Marfaa' Bldg, district central de Beyrouth, Liban.

Le Fondateur a résolu de fixer le nombre de Gérants de Catégorie B de la Société à deux (2) et de nommer en cette qualité:

- M. Laurent GODINEAU, employé privé, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

- M. Nadi NAJJAR, avocat, né le 11 mai 1969 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les personnes mentionnées ci-dessus sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la Loi de 1915 et certifie qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yann PAYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3965. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012165901/648.

(120219024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

B310 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168650/10.

(120223071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Centower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.280.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégé, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012168652/11.

(120223233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Central Europe Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 150.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Central Europe Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012168653/11.

(120223142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168654/10.

(120223457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168655/10.

(120223458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Coriander Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.253.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168657/10.

(120222889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Capraia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.087.

Monsieur Christophe BLONDEAU a remis sa démission, avec effet au 20 décembre 2012, de son mandat d'administrateur de la société CAPRAIA S.A., ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.087 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 20 décembre 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 décembre 2012.

Pour HRT Fidalux S.A.

Référence de publication: 2012168659/15.

(120222959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Carrelages Ekelmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 3, Koulерwee.
R.C.S. Luxembourg B 80.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168660/10.

(120223258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.048.

In the year two thousand twelve, on the twenty-nine of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 136 048, incorporated by deed enacted on January 7, 2008 amended for the last time pursuant to a deed dated July 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 18, 2011, Nr 2507.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of 2 different new classes of shares being class M and class N redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 195,431.25.-USD (one hundred ninety five thousand four hundred thirty one United States Dollars and twenty five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,086,269.80 USD (one million eighty six thousand two hundred sixty nine United States Dollars and eighty cents) to 1,281,701.05.-USD (one million two hundred eighty one thousand seven hundred one United States Dollars and five Cents) by the issue of 5,583.75 (five thousand five hundred eighty three point seventy five) new redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of 45,605.-USD (fourty five thousand six hundred five United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 1,281,701.05.-USD (one million two hundred eighty one thousand seven hundred one United States Dollars five Cents) down to 1,236,096.05.-USD (one million two hundred thirty six thousand ninety six United States Dollars and five Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each.

4. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create 2 different new classes of shares being class M and class N redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 195,431.25.USD (one hundred ninety five thousand four hundred thirty one United States Dollars and twenty five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,086,269.80 USD (one million eighty six thousand two hundred sixty nine United States Dollars and eighty cents) to 1,281,701.05.-USD (one million two hundred eighty one thousand seven hundred one United States Dollars and five Cents) by the issue of 5,583.75 (five thousand five hundred eighty three point seventy five) new redeemable shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows : 3,566.92 (three thousand five hundred sixty six point ninety two) redeemable shares of class M and 2,016.83 (two thousand sixteen point eighty three) redeemable shares of class N.

Third resolutions:

The meeting decides to admit to the subscription of the 5,583.75 (five thousand five hundred eighty three point seventy five) new redeemable shares as follows :

Shareholder Name	Classes Shares	
	M	N
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 488,36	1 972,41
The Metal Monkey Trust	78,56	44,42
Total	3 566,92	2 016,83
	5 583,75	

Intervention - Subscription - Payment

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance V, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management V, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- Lee Fixel agissant pour The Metal Monkey Trust, a Trust constituted under the laws of the State of Delaware, with registered office at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA, Here represented by Mrs. Sévrine Silvestro,

“avocat à la cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich; Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Classes Shares		Amount USD
	M	N	
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 488,36	1 972,41	\$ 191 126,95
The Metal Monkey Trust	78,56	44,42	\$ 4 304,30
Total	<u>3 566,92</u>	<u>2 016,83</u>	\$ 195 431,25
	5 583,75		

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 195,431.25.-USD (one hundred ninety five thousand four hundred thirty one United States Dollars and twenty five Cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The shareholders decide to decrease the Company's share capital by an amount of 45,605.-USD (fourty five thousand six hundred five United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 1,281,701.05.-USD (one million two hundred eighty one thousand seven hundred one United States Dollars five Cents) down to 1,236,096.05.-USD (one million two hundred thirty six thousand ninety six United States Dollars and five Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

Shareholder Name	Number of Shares of Class F to decrease	Per value of the share of Class F to decrease (35.-USD per share)
Tiger Global Private Investment Partners V, L. P.	1 238,00	\$ 43 330,00
Scott Schleifer	26	\$ 910,00
Feroz Dewan	13	\$ 455,00
The Metal Monkey Trust	26	\$ 910,00
Total	<u>1 303,00</u>	<u>\$ 45 605,00</u>

The shareholders declare having received payment of 45,605.-USD (fourty five thousand six hundred five United States Dollars).

So that the shares of the Company are from now on allocated as follows in between the shareholders:

Shareholder Name	Classes Shares					
	B	C	H	I	J	K
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 511,00	3 632,00	1 339,50	1 272,58	15 745,88	542,86
Scott Schleifer	41	57	70,5	0	478,11	28,57
Feroz Dewan	41	57	0	0	159,37	0
Lee Fixel	0	72	0	0	31,87	0
The Metal Monkey Trust	41	0	0	0	0	0
Total	<u>3 634,00</u>	<u>3 818,00</u>	<u>1 410,00</u>	<u>1 301,15</u>	<u>16 415,23</u>	<u>571,43</u>

Shareholder Name	Classes Shares				Amount USD
	L	M	N	TOTAL	
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	2 526,33	3 488,36	1 972,41	34 030,92	\$ 1 191 082,20
Scott Schleifer	0	0	0	675,18	\$ 23 631,30
Feroz Dewan	0	0	0	257,37	\$ 9 007,95
Lee Fixel	0	0	0	103,87	\$ 3 635,45
The Metal Monkey Trust	57,14	78,56	44,42	249,69	\$ 8 739,15
Total	<u>2 583,47</u>	<u>3 566,92</u>	<u>2 016,83</u>	<u>35 317,03</u>	<u>\$ 1 236 096,05</u>

Fifth resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 1,236,096.05.-USD (one million two hundred thirty six thousand ninety six United States Dollars and five Cents) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 1,410 (one thousand four hundred ten) redeemable shares of class H, 1,301.15 (one thousand three hundred one point fifteen) redeemable shares of class I, 16,415.23 (sixteen thousand four hundred fifteen point twenty three) redeemable shares of class J, 571.43 (five hundred seventy one point forty three) redeemable shares of class K, 2,583.47 (two thousand five hundred eighty three point forty seven) redeemable shares of class L, 3,566.92 (three thousand five hundred sixty six point ninety two) redeemable shares of class M and 2,016.83 (two thousand sixteen point eighty three) redeemable shares of class N, of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Five Parent S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 136 048, constituée suivant acte reçu le 7 janvier 2008, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 juillet 2011 publié au Mémorial C N° 2507 du 18 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux différentes nouvelles classes de parts sociales étant la classe M et la classe N de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 195.431,25.-USD (cent quatre-vingtquinze mille quatre cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.086.269,80 USD (un million quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars US et quatre-vingts Cents) à 1.281.701,05.-USD (un million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent un Dollar US et zéro cinq Cents) par l'émission de 5.583,75 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 45.605.-USD (quarante-cinq mille six cent cinq Dollar US) pour le porter de son montant actuel de 1.281.701,05.-USD (un million deux cent quatre-vingtun mille sept cent un Dollar US et zéro cinq Cents) à 1.236.096,05.-USD (un million deux cent trente-six mille quatre-vingt-seize virgule zéro cinq) par remboursement aux associés et par annulation de 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US).

4. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer deux différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant la classe M et la classe N.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 195.431,25.-USD (cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 1,086,269.80 USD (un million quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars US et quatre-vingts Cents) à 1,281,701.05.-USD (un million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent un Dollar US et zéro cinq Cents) par l'émission de 5.583,75 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 3.566,92 (trois mille cinq cent soixante-six virgule quatre-vingt-douze) parts sociales rachetables de classe M et 2.016,83 (deux mille seize virgule quatre-vingt-trois) parts sociales rachetables de classe N.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 5.583,75 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Nom des Associés	Classes de parts sociales	
	M	N
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 488,36	1 972,41
The Metal Monkey Trust	78,56	44,42
Total	<u>3 566,92</u>	<u>2 016,83</u>
	5 583,75	

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., un «Limited Partnership» des Cayman Islands, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance V, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management V, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- Lee Fixel agissant pour The Metal Monkey Trust, un Trust constitué selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA,

Représentés par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, ont déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom des Associés	Classes de parts sociales		Montant USD
	M	N	
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 488,36	1 972,41	\$ 191 126,95
The Metal Monkey Trust	78,56	44,42	\$ 4 304,30
Total	<u>3 566,92</u>	<u>2 016,83</u>	<u>\$ 195 431,25</u>
	5 583,75		

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 195.431,25.-USD (cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 45.605.-USD (quarante-cinq mille six cent cinq Dollar US) pour le porter de son montant actuel de 1.281.701,05.USD (un million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent un Dollar US et zéro cinq Cents) à 1.236.096,05.-USD (un million deux cent trente-six mille quatre-vingt-seize virgule zéro cinq) par remboursement aux associés et par annulation de 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

Nom des Associés	Nombre de parts sociales de classe F à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe F à diminuer

		(35.-USD par part sociale)
Tiger Global Private Investment Partners V, L. P.	1 238,00	\$ 43 330,00
Scott Schleifer	26	\$ 910,00
Feroz Dewan	13	\$ 455,00
The Metal Monkey Trust	26	\$ 910,00
Total	1 303,00	\$ 45 605,00

Les associés reconnaissent avoir reçu le paiement d'un montant de 45.605,-USD (quarante-cinq mille six cent cinq Dollar US).

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Nom des Associés	Classes de parts sociales					
	B	C	H	I	J	K
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	3 511,00	3 632,00	1 339,50	1 272,58	15 745,88	542,86
Scott Schleifer	41	57	70,5	0	478,11	28,57
Feroz Dewan	41	57	0	0	159,37	0
Lee Fixel	0	72	0	0	31,87	0
The Metal Monkey Trust	41	0	0	0	0	0
Total	3 634,00	3 818,00	1 410,00	1 301,15	16 415,23	571,43

Shareholder Name	Classes de parts sociales					Montant USD
	L	M	N	TOTAL		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	2 526,33	3 488,36	1 972,41	34 030,92	\$ 1 191 082,20	
Scott Schleifer	0	0	0	675,18	\$ 23 631,30	
Feroz Dewan	0	0	0	257,37	\$ 9 007,95	
Lee Fixel	0	0	0	103,87	\$ 3 635,45	
The Metal Monkey Trust	57,14	78,56	44,42	249,69	\$ 8 739,15	
Total	2 583,47	3 566,92	2 016,83	35 317,03	\$ 1 236 096,05	

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,-(trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.236.096,05.-USD (un million deux cent trente-six mille quatre-vingt-seize Dollars US et zéro cinq Cents) représenté par 3.634 (trois mille six cent trente-quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, 1.301,15 (mille trois cent un virgule quinze) parts sociales rachetables de classe I, 16.415,23 (seize mille quatre cent quinze virgule vingt-trois) parts sociales rachetables de classe J, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe K, 2.583,47 (deux mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe L, 3.566,92 (trois mille cinq cent soixante-six virgule quatre-vingt-douze) parts sociales rachetables de classe M, 2.016,83 (deux mille seize virgule quatre-vingt-trois) parts sociales rachetables de classe N ayant une valeur nominale de USD 35,-(trente-cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.SILVESTRO, V.PETIT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25089. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012162046/286.

(120213765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 décembre 2012 par devant notaire, et après que les associés en place aient renoncé à leur droit préférentiel de souscription; il est décidé d'admettre à la souscription six mille neuf cent quatre-vingt-douze (6.992) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1.-euro) chacune, qui seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	7.499
Infra-Invest 2 S.à r.l. 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	6.992
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	2.079
AMP Capital Investors (Angel Trains EU N°1) S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	2.922
Total	19.492

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168595/29.

(120222636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Argusvalentines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 96.751.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

- ARGUSVALENTINES SA, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois, de fait inconnue à cette adresse:

Pour extrait conforme
Maître Camille VALENTIN
Le liquidateur
22, rue Marie-Adélaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012166416/16.

(120219589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.